

SCI 10 CLEMENCEAU

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU CAPITAL DE 150 €

Siège social : 4, Impasse de Meknes - 13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 793 546 961

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le dix neuf mai,
A quatorze heures trente,

Les associés de la Société SCI 10 CLEMENCEAU, société civile immobilière au capital de 150 €, divisé en 150 parts de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Geoffrey Elie BERDAH, titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété
- ✓ Madame Lior HELUA, ayant pour nom d'usage BERDAH, titulaire de 75 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par M. Geoffrey BERDAH, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 4, Impasse de Meknes, 13012 MARSEILLE au 106, Bd Barry - Résidence XIII Sud - A2 - 13013 MARSEILLE, et ce à compter du 19 mai 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article N° 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE N° 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 106, Bd Barry - Résidence XIII Sud - A2 - 13013 MARSEILLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Mme Lior HELUA BERDAH

M. Geoffrey BERDAH